

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20251216-DCM2025-64-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation :
11/12/2025

Séance 5 novembre 2025

Date d'affichage :
11/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de décembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à TRAVERS Rémy), PORREE Thierry (pouvoir donné à DENIS Daniel), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LE BIGOT Elodie, ROBINE Anne-Laure (pouvoir donné à COSTARD Charlotte)

Secrétaire de séance : MARDOC François

Délibération n°2025-64 : Lancement d'une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre – Restauration du clocher de l'église Saint-Pierre

L'église communale Saint-Pierre présente plusieurs désordres importants nécessitant une intervention rapide.

La charpente du beffroi, qui supporte les cloches, montre des dégradations structurelles sérieuses, et la maçonnerie du mur de l'escalier à vis menant au clocher présente des fissures structurelles.

Afin d'assurer la pérennité et la sécurité de cet édifice emblématique, la commune souhaite engager une opération de restauration du clocher.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 180 000 € HT.

Pour réaliser cette opération, il est nécessaire de recourir à un maître d'œuvre qui assurera la conception du projet ainsi que le suivi et l'encadrement des travaux jusqu'à leur réception.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 13 octobre 2025 et la commission finances du 9 décembre 2025,

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe du recours à un maître d'œuvre pour la restauration du clocher de l'église Saint-Pierre.
- APPROUVE le lancement d'une consultation en vue de désigner ce maître d'œuvre.
- AUTORISE le maire à engager la procédure, à signer le marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que tous documents nécessaires liés à cette consultation.
- PRECISE que le montant prévisionnel des travaux est actuellement estimé à environ 180 000 € HT, sous réserve d'ajustements ultérieurs.
- PREVOIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 16 décembre 2025.

Le secrétaire de séance,
MARDOC François

Le Maire,
DENIS Daniel

Mairie de ST-PIERRE-ÉGLISE
R.F. (Manche)